



## Commune de CHAMPAGNY

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015 A 20H00**

Date de convocation : 18 novembre 2015

**PRESENTS:** Thierry MALACLET, Olivier MALGRAS, Daniel PETEUIL, Alain COLIN, Clément MALACLET

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur Alain COLAIN.

Début de séance : 20h00

#### **1- Suppression du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la Loi n° 2015-91 du 07 août 2015 (article 79) portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe). Celle-ci donne la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- vu le très faible volume des flux financiers annuels, de supprimer le C.C.A.S. de la commune de Champagny à partir de la date du présent Conseil Municipal,
- de l'exercice par la commune des attributions exercées antérieurement par le CCAS,
- du l'intégration de l'actif et du passif du C.C.A.S. au budget principal de la commune de Champagny

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux opérations comptables nécessaires (transfert de l'excédent si il y a lieu au Budget Commune)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **2- Achat d'un cabanon**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un local permettant à l'agent technique de ranger ses outils.

Un abri bois de 15 m2 (avec la réalisation d'une dalle en béton) pourrait convenir à cette utilisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'inscrire cette dépense au Budget 2016.

### 3- Demande subvention : mur de soutènement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de rénovation d'un mur de soutènement pour un montant de 23 860.00 € HT,
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Village Côte-d'Or »,
- **SOLLICITE** un aide financière exceptionnelle de l'Etat au titre de la réserve parlementaire 2016,
- **DEFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
CG Village Côte d'Or	Sollicitée	23 860.00 € HT	20.96 %	5 000 € HT plafond
Réserve Parlementaire	Sollicitée	23 860.00 € HT	8.38 %	2 000 € HT
<b>TOTAL DES AIDES</b>		23 860.00 € HT	29.34 %	7 000 € HT
Autofinancement		23 860.00 € HT	70.66 %	16 860.00 € HT

- **PRECISE** que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget 2016 de la commune et si nécessaire reportées sur le budget 2017.
- **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- **ATTESTE** de la propriété communale du mur de soutènement,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### 4- Eau

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il s'est mis en relation pour la deuxième fois avec la Lyonnaise des Eaux afin d'obtenir une eau de meilleure qualité.

### 5- Décision modificative n°3 - Budget commune

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour pouvoir disposer des fonds nécessaires à certaines dépenses :

- Reversement sur FNGIR

#### **FONCTIONNEMENT**





Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61521 (011) : Terrains	- 642.00		
73923 (014) : Reversements sur FNGIR	+ 642.00		
	<b>0.00</b>		

<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0.00</b>
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** cette décision modificative.

**Fin de séance : 22h00**

<b>Tableau des signatures</b>	
<i>Thierry MALACLET</i> Maire 	<i>Olivier MALGRAS</i> Adjoint 
<i>Daniel PETEUIL</i> Adjoint 	<i>Alain COLIN</i> 
<i>Clément MALACLET</i> 